



Le 16 mars 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

**OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle statutaire 2021** - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)  
**Votre dossier : R-4179-2021 Notre référence : R062605**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur demande à la Régie de bien vouloir lui accorder un délai supplémentaire afin de publier l'avis aux personnes intéressées en suivi de la décision D-2022-028.

En effet, compte tenu que certaines vérifications relatives au Glossaire sont nécessaires à la lumière du contenu de la récente décision, le Coordonnateur demande à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 25 mars 2022 pour déposer l'avis aux personnes intéressées, le cas échéant.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

JC/jl